

Préfiguration du commissariat général au développement durable

Méthode de concertation

Le commissariat général devrait être constitué de 7 « unités » d'origines différentes :

- la DRAST, la DAEI (à l'exception des activités communication et internationales) et la mission stratégie de l'ancien ministère de l'équipement ;
- la D4E et la DDD de l'ancien ministère de l'écologie ;
- l'IFEN, service à compétence nationale de l'ancien ministère de l'écologie ;
- l'Observatoire de l'énergie de l'ancien ministère de l'industrie.

Cet ensemble représente environ 450 personnes, d'origines variées, ce qui est un atout pour le commissariat et son rôle transversal.

La mission du commissariat consistera :

- à élaborer, avec les directions générales du ministère mais aussi tous les autres acteurs socio-économiques, la stratégie nationale de développement durable,
- à faciliter sa mise en œuvre en mettant à disposition les outils et les méthodes nécessaires,
- à en assurer l'évaluation et le suivi.

C'est une mission qui porte donc sur l'ensemble des politiques publiques et qui est, par nature, interministérielle ; elle nécessite aussi que le commissariat général veille à la transversalité des actions des directions générales, en portant lui-même certaines thématiques : sensibilisation, éducation et formation au développement durable, compétitivité écologique et efficacité économique des politiques menées, conséquences sociales des politiques de développement durable (emploi, pouvoir d'achat...), nouveaux modes de consommation et nouveaux modes de production, etc. Une place importante sera faite à la prospective, sous toutes ses formes, y compris la création d'un « think tank » ouvert sur l'ensemble des acteurs de la société ou l'élaboration de scénarios.

Compte tenu de ses missions, le commissariat est chargé d'assurer le suivi du Grenelle de l'environnement et de s'assurer de sa mise en œuvre, notamment par les directions générales du MEDAD.

La composition du commissariat général est bien adaptée à sa mission puisqu'elle réunit des services aujourd'hui chargés :

- de « l'observation », c'est-à-dire du recueil, de la mise en forme, de l'analyse et de la mise à disposition du public des données concernant les politiques publiques du ministère mais aussi, plus globalement, l'état de l'environnement ;
- de la recherche, afin de mieux comprendre et connaître les évolutions actuelles et trouver de nouvelles solutions pour la mise en œuvre de politiques de développement durable ;
- de la prospective ;
- de faire des études socio-économiques et des évaluations ;
- de l'intégration de l'environnement dans l'action publique ;

- de suivre certains secteurs économiques, notamment ceux de la construction, des transports et de l'énergie, en relation avec les directions générales concernées ;
- de faciliter l'intégration du développement durable dans les politiques publiques mais aussi dans les actions et comportements de l'ensemble des acteurs socio-économiques (collectivités locales, entreprises, grand public...)

Le « continuum » qui caractérise cet ensemble d'activités fait tout l'intérêt de la composition du commissariat général. Il faut donc essayer de définir une organisation et un mode de fonctionnement qui, tout en permettant la création de pôles distincts¹, ne rompent pas les transversalités nécessaires à son bon fonctionnement.

Pour arriver à une proposition d'organisation répondant à cet objectif, les échanges avec les futurs services du commissariat seront organisés de la manière suivante :

- A partir du 9 janvier, réunion tous les mercredi matin d'un CODIR des services du commissariat général ;
- 11 et 14 janvier : prise de contact et échanges avec le plus grand nombre possible des futurs personnels du commissariat autour de 3 réunions : recherche (DRAST et Service recherche de la D4E) ; observation (IFEN, services statistiques de la DAEI, Observatoire de l'énergie) ; les autres activités (D4E, DAEI, mission stratégique) ;
- du 18 au 25 janvier : visite dans chacun des services afin de rencontrer le personnel et d'avoir une présentation précise des activités de chaque service ;
- proposition d'organisation en « pôles » faite pour le 1^{er} février et discutée dans un « mini-séminaire » du CODIR le 1^{er} février au matin ;
- du 1^{er} février au 13 février : travail des directeurs, sous-directeurs et responsables hiérarchiques actuels avec leurs équipes pour proposer une organisation des pôles jusqu'au niveau « bureau » ; présentation au CODIR du 13 février ;
- 20 février : séminaire encadrement du commissariat pour travailler sur les propositions d'organisation et les méthodes de travail ;
- 20 au 29 février : finalisation de l'organisation et des méthodes de travail et rédaction du rapport de préfiguration remis le 29 février.

Outre ces réunions avec les services du futur commissariat général, des réflexions et des échanges auront lieu pour préciser et si possible régler les éventuels problèmes de frontières et pour définir les méthodes de travail avec le secrétariat général, les directions générales et les délégations interministérielles, ainsi qu'avec le conseil général de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Pendant cette période de réflexion et de travail avec les équipes, il est proposé d'organiser de la manière suivante la concertation avec les organisations syndicales, en dehors des CTPC et CTPM prévus pendant la durée de la préfiguration :

¹ : Il est précisé dès maintenant que les trois pôles qui sont proposés dans la lettre de préfiguration et la répartition des services entre ces trois pôles qui est indiquée dans l'annexe à la lettre ne seront probablement pas ceux de l'organisation finale.

- 28 janvier : réunion avec l'ensemble des représentants syndicaux qui souhaitent participer à cette première réunion de concertation ;
- entre le 28 janvier et le 18 février : rencontres bilatérales avec les organisations syndicales qui en émettront le souhait ;
- 18 février : deuxième réunion de concertation avec l'ensemble des représentants syndicaux.